

Fonctionnaires-stagiaires en responsabilité professionnelle de plein temps Éléments de cadrage de l'écrit professionnel et de l'entretien

Les stagiaires en responsabilité professionnelle de plein temps sont amenés à s'entretenir avec une commission composée de deux formateurs sur le développement professionnel vécu pendant l'année de stage. Ils exposent les transformations professionnelles identifiées sur la compétence professionnelle du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation qu'ils ont choisi de développer, les leviers de ces transformations, puis échangent avec les membres de la commission. L'exposé prend appui sur un document authentique, produit à cette fin. A l'issue de l'entretien, la commission relate les transformations professionnelles perçues, celles à venir, conseille sur les moyens à mobiliser.

L'entretien professionnel participe du processus de formation, au même titre que les journées de formation et le tutorat. Pour aider au choix de la compétence à travailler, le stagiaire pourra réaliser un travail d'auto-positionnement, bénéficier des observations du tuteur.

Le document support à l'entretien

Le document support à l'entretien prend le plus souvent la forme d'un écrit réflexif de 4 pages (hors annexes). La structure est propre à l'auteur. D'autres formes sont possibles : vidéo, portfolio ...

Quelles que soient la forme et la structure retenues, le lecteur doit pouvoir percevoir à travers cette production la compétence professionnelle travaillée, la ou les situations professionnelles dans lesquelles cette compétence est mobilisée, l'augmentation de la maîtrise, les moyens exploités pour y parvenir.

La production demandée repose sur le principe scientifiquement documenté qu'écrire, se pencher sur sa pratique contribue à la construction de la professionnalité.

Les étapes du processus

La transformation résulte du cheminement qui a favorisé l'acquisition de la compétence professionnelle retenue. Ce cheminement s'appuie sur le cadre réglementaire, sur des références scientifiques, un diagnostic initial. Il s'appuie aussi sur des écrits intermédiaires composés aux moments où le regard sur la pratique change. L'essentiel n'est pas tant la longueur et la fréquence de ces écrits que leur authenticité qui doit résulter d'un travail d'analyse portant sur des pratiques effectives.

Il est recommandé de profiter de toutes les occasions possibles pour construire sa réflexion sur la compétence professionnelle retenue. À titre d'exemple, on peut s'appuyer sur le bilan d'une réunion pédagogique, un entretien avec un élève ou la famille, un projet à mener (sortie scolaire), un bilan de séance ou de séquence, des notes à l'issue d'une visite du tuteur établissement, ...

Un regard particulier sera porté sur les capacités mises en œuvre pour aboutir aux transformations professionnelles présentées dans l'écrit et lors de l'entretien. Pour cela, une grille de « *compétences mobilisées et visées* » est donnée ci-après :

Compétences mobilisées	Compétences visées
Dégager un questionnement professionnel en lien avec sa propre pratique Expliciter, analyser, conceptualiser des points d'évolution de sa pratique professionnelle Identifier les compétences professionnelles mises en action Mobiliser différentes formes d'écriture professionnelle	Identifier des éléments de transformation de sa pratique professionnelle Faire état de nouveaux savoirs professionnels contextualisés Communiquer clairement et sans ambiguïté les conclusions des transformations professionnelles réalisées et leurs causes Participer à l'échange avec une posture professionnelle

Le document support doit être remis avec une page de couverture comportant les NOM et prénom du fonctionnaire-stagiaire, la discipline ou le degré, l'établissement d'affectation et l'année universitaire.

Les annexes ne pourront dépasser les 10 pages.

Il est déposé en format PDF ou JPEG en utilisant le lien reçu par mail dans la messagerie professionnelle.

Ce lien est unique ; il ne peut être utilisé par un autre.

Date limite de dépôt : 10 jours avant les entretiens.

Date des entretiens : courant avril-mai.

Si possible un mercredi, de 08h00 à 18h00.

Temps de présentation : 10 minutes.

Temps d'échanges : 15 minutes.

Lieu des entretiens : sites de l'Inspé si les conditions sanitaires le permettent.

Une convocation vous sera adressée par mail dans le courant du mois de mars.